



## L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<http://atelierdroits sociaux.be>

# Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure : *Les allocations d'insertion de 2012 à aujourd'hui comment nos politiques « sociales » ont vidé un droit essentiel de sa substance.*

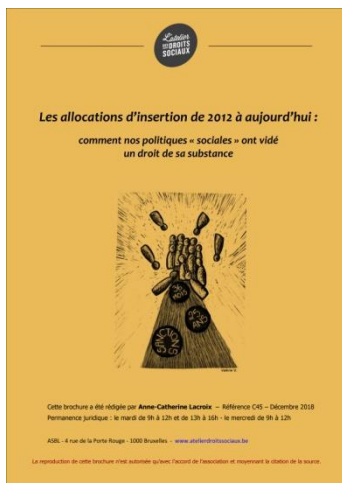
Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

---

## Les allocations d'insertion de 2012 à aujourd'hui : comment nos politiques « sociales » ont vidé un droit de sa substance



Auteur : **Anne-Catherine Lacroix** (Service emploi sécurité sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Décembre 2018** (Première édition)

Référence : **C45**

Thématiques :

*Droit de la sécurité sociale.*

---

### Thème principal :

Les allocations d'insertion, dénommées allocations d'attente jusqu'au 31 décembre 2011, sont des allocations forfaitaires octroyées par la sécurité sociale, sous conditions, à des demandeurs d'emploi n'ayant pas ou pas assez cotisé que pour bénéficier des allocations de chômage en cas de perte ou d'absence d'emploi. Elles sont basées sur l'accomplissement d'études secondaires et soumises à diverses conditions.

Le premier janvier 2012 entrainait en vigueur une importante réforme du système des allocations d'insertion, dont les mesures phares étaient alors l'allongement du stage d'insertion professionnelle en vue d'obtenir les allocations et une limitation du droit aux allocations dans le temps. Mais ces mesures n'étaient que les premières d'une longue série, resserrant toujours plus l'accès et le maintien du droit à ces allocations au point qu'aujourd'hui, nous sommes en droit de nous poser la question suivante : notre gouvernement n'a-t-il pas purement et simplement comme objectif d'en finir définitivement avec un droit pourtant indispensable à de nombreux jeunes et moins jeunes demandeurs d'emploi ? Est-ce le début de la fin d'un droit social essentiel ?

### **Objectifs :**

Permettre au public de comprendre la réglementation relative aux allocations d'insertion et, plus largement, la manière dont nos dirigeants ont consciemment décidé, depuis plusieurs années, de vider ce droit de sa substance à coups de réformes successives.

### **Pistes d'animation :**

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- les conditions d'admission et d'indemnisation aux allocations d'insertion ;
- les droits et devoirs des demandeurs d'emploi à l'égard de l'ONEm et des services régionaux de l'emploi ;
- les formalités administratives qui incombent aux demandeurs d'emploi ;
- les politiques dites « d'emploi » mises en place par nos élus depuis 2012 en matière de chômage ;
- l'obligation de recherche active d'emploi et plus largement, la place des politiques d'activation dans notre système de sécurité sociale ;
- les différences entre les systèmes de la sécurité sociale et de l'aide sociale.

La brochure permet ensuite d'aborder la question plus générale de la place des jeunes demandeurs d'emploi et plus largement, de tous les travailleurs sans emploi, dans notre société.

### **Propositions de thèmes à débattre :**

- *Quelle place notre société reconnaît-elle à la jeunesse d'aujourd'hui, futurs travailleurs de demain ?*

En instaurant un droit limité aux allocations d'insertion et en durcissant, d'année en année, le système d'accès et de maintien du droit à ces mêmes allocations, notre société semble faire peu cas de notre jeunesse. Sous prétexte de la motiver, elle la précarise dangereusement, laissant lentement se profiler une armée de jeunes demandeurs d'emploi sans droits. Nul n'ignore en effet que l'absence ou la perte d'un droit aux allocations d'insertion n'entraîne pas nécessairement l'ouverture d'un droit à l'aide sociale comme s'il s'agissait de vases communicants. Comment dès lors envisager sereinement la recherche d'un emploi quand le quotidien est rythmé par le manque de moyens pour faire face aux besoins primaires ? Comment peut-on imaginer que l'exclusion d'un droit à la sécurité sociale serait la solution en termes de motivation à la recherche d'un emploi ? A moins bien sûr que le but soit de pousser cette jeunesse à accepter n'importe quel travail et ce, à n'importe quel prix ...

- *Notre société démocratique traite-t-elle tous les demandeurs d'emploi sur un même pied d'égalité ?*

Le système des allocations d'insertion se différencie des allocations de chômage, principalement par le fait qu'il ne soit pas lié à l'obligation minimale d'avoir cotisé sur base d'un travail salarié pendant 312 jours (pour les moins de 36 ans). Cette différence semble justifier, pour nos dirigeants, une différence de traitement entre bénéficiaires d'allocations d'insertion et bénéficiaires d'allocations de chômage. Pour faire bref, les bénéficiaires d'allocations d'insertion sont soumis aux mêmes obligations que les bénéficiaires d'allocations de chômage mais bénéficient d'un droit limité dans le temps. Cette inégalité est-elle pertinente sachant que le travail n'est pas disponible pour tous ? Le fait d'éprouver des difficultés à décrocher un emploi ou de ne pas avoir assez travaillé que pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage doit-il être sanctionné par un droit limité aux allocations d'insertion ?

- *Nos politiques d'activation respectent-elles l'individu ?*

Depuis le début des années 2000, nos gouvernements successifs n'ont eu de cesse de s'étendre sur les politiques d'activation. Considérées par nos élus comme un ensemble de mesures nécessaires et performantes pour aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, elles incarnent pour de nombreux demandeurs d'emploi ainsi que pour le secteur associatif et syndical, une vision tronquée du demandeur d'emploi. Celui-ci est ainsi considéré comme un citoyen n'étant pas capable de chercher de manière efficace et autonome, un emploi. Il n'en reste pas moins que beaucoup de demandeurs d'emploi sont également des travailleurs (par exemple à temps partiel) ou ont été travailleurs avant de perdre leur emploi. Cela signifie-t-il dès lors qu'ils s'y prennent s'y mal pour ne pas pouvoir trouver ou garder un emploi ? Il est probablement temps que nos dirigeants fassent confiance aux demandeurs d'emploi. S'ils savaient ce qu'implique de vivre quotidiennement avec un revenu de remplacement en-deçà du seuil de pauvreté (en tout cas en ce qui concerne les allocations d'insertion), ils ne douteraient pas de l'autonomie et de la détermination dont font preuve chaque jour les demandeurs d'emploi pour gérer leur quotidien et leur avenir.

- *Le droit aux allocations de chômage devient-il insidieusement un droit méritoire ?*

La sécurité sociale est un système d'assurance octroyant des droits à ceux et celles qui ont rempli les conditions d'accès pour en bénéficier. Mais concernant le système des allocations de chômage, une fois ce droit ouvert, un nuage de conditions dites d'indemnisation plane au-dessus de la tête des demandeurs d'emploi. Parmi ces conditions, celle d'être disponible pour tout emploi ou formation professionnelle convenable et de rechercher activement un emploi. Mais pas de n'importe quelle manière car encore faut-il bien chercher... Ces politiques d'activation qui guident de plus en plus le fonctionnement même du droit et du maintien du droit aux allocations de chômage n'indiquent-elles pas, insidieusement, le glissement d'une protection sociale octroyée sur base de conditions dites objectives (avoir assez travaillé) vers un système méritoire (avoir assez travaillé et avoir le comportement attendu et adéquat en tant que demandeur d'emploi) ? Est-ce là le sens et le rôle de la sécurité sociale ? Si le travailleur a rempli les conditions d'accès à l'assurance, ne devrait-il pas pouvoir en bénéficier de manière inconditionnelle le temps nécessaire ?

---